



Rabat, le 08 mai 2021

## Communiqué

Dans le cadre du renforcement des mécanismes de communication avec les organismes soumis à son contrôle, et conformément aux meilleures pratiques régionales et internationales des institutions supérieures de contrôle, la Cour des comptes a mis en place une plateforme numérique ayant pour objectif de faciliter l'échange avec les différents départements ministériels concernant le suivi des recommandations émises par la Cour.

A ce sujet, le chef du gouvernement avait déjà émis, le 03 juin 2021, la note circulaire 11/2021 en interaction avec la correspondance du 07 mai 2021 de la Cour des comptes, concernant le renforcement des mécanismes de communication entre la Cour et les différents départements ministériels ainsi que la désignation des interlocuteurs officiels à cet effet.

La Cour des comptes estime que ce mécanisme va contribuer efficacement à fournir les informations nécessaires pour l'accomplissement de ses missions et assurer le suivi des recommandations, sachant que ces interlocuteurs vont constituer des points focaux de leurs départements ministériels ainsi que les différents organismes sous tutelle, en vue de superviser l'opération de la production des informations et documents demandés et le suivi de mise en œuvre des recommandations via la plateforme numérique.